

ADDENDUM AU RÈGLEMENT SPORTIF SUPERMOTO 2021

ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION " ENTRAÎNEMENTS LIBRES "

1. Une manifestation entraînements libres ne revêt aucun aspect compétitif. Il s'agit de mettre en place des séances de roulage libre pour coureurs des motocycles solos, quads ou side-car.

L'enregistrement des temps (chronométrage) est autorisé (mais pas obligatoire), mais aucun classement, sous n'importe quelle forme, peut être établi.

2. L'âge minimum pour participer aux événements de libre pratique est de 8 ans. Il n'y a pas d'âge maximum.

3. Motos admises pour les coureurs de 8 à 14 ans (sauf pour les coureurs pour lesquels le GT a accordé une dérogation à la limite d'âge).

De 8 ans à 10 ans : 65 cc - 85 cc 2T

De 10 à 14 ans : 65 - 85cc 2T - 150cc 4T

La limite d'âge minimum commence à la date de l'anniversaire du coureur et doit être atteinte à la date de l'événement en question. (Article 10 du Code du sport du BMB)

Pour les coureurs de 8 à 14 ans, l'organisateur doit prévoir dans son programme un groupe séparé ' Minimotard '.

3. Les licences valables pour participation aux manifestations entraînements libres:

- Licence d'entraînement FMB Circuit ou Off-road
- Licence compétition sportive FMB Europe Open Supermoto
- Licence compétition sportive FMB Nationale Supermoto

Si la manifestation " Entraînements libres " est organisée la veille d'une épreuve officielle et que la manifestation est inscrite au calendrier Open de la FIM Europe, les coureurs en possession d'une licence annuelle européenne / internationale Supermoto valable, délivrée par une fédération reconnue par la FIM, sont autorisés à participer sur la base de cette licence.

Les participants, qui ne sont pas en possession d'une des licences susmentionnées, ne peuvent participer qu'avec une licence 1-manifestation, à demander de préférence via 'application My FMB-BMB (Magelan) (<http://fmb-bmb.magelan.be>) ou exceptionnellement sur place moyennant un coût supplémentaire.

Aucune licence 1-manifestation ne sera délivré sur le lieu et le jour de l'événement aux coureurs mineurs qui sont pas en possession d'une autorisation de leurs représentants légaux, dont les signatures doivent être légalisées par l'autorité municipale de leur lieu de résidence. Le document "autorisation parentale" peut être téléchargé à partir de l'application Mon FMB-BMB (Magelan) (<http://fmb-bmb.magelan.be>)

Aucune licence 1 manifestation sera délivrée à un coureur mineur, résidant à l'étranger.

4. Le circuit sur lequel est organisée une manifestation 'entraînements libres' , en dehors de toute compétition, doit être homologué par la commission sportive FMB. Les circuits ayant une homologation valable pour les épreuves sportives sont d'office homologué pour les manifestations entraînements libres. Les circuits d'entraînement permanent sont d'office homologué pour les manifestations entraînements libres.

5 L'organisateur doit souscrire une assurance Responsabilité civile légale pour les manifestations entraînements libres via sa Fédération Affiliée respective (conformément à l'article 17.1 de la code Sportive)

6. Le club organisateur peut imposer des règles supplémentaires. Celles-ci devront être incluses dans un Règlement Particulier approuvé par un délégué désigné par la Commission Sportive FMB et/ou la FA concernée.

7. Le club organisateur reste entièrement responsable de la prise des mesures de sécurité pour les manifestations entraînements libres où le Code Sportif FMB et les règlements sportifs concernés devront être considérés comme base.

8. Les FA et/ou la FMB et/ou le coordinateur Supermoto désignent au minimum un délégué afin d'assurer le bon déroulement des entraînements libres conformément au Code Sportif FMB, le règlement particulier approuvé et l'homologation du circuit. Il devra également s'assurer que tous les participants sont en possession d'une licence valable.